



Association des Résidents du lac Carillon

Québec, le 15 avril 1997

À qui de droit,

La présente est pour vous informer d'une résolution prise et adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration de l'Association des Résidents du lac Carillon à sa réunion régulière du mardi 15 avril 1997.

Il est résolu que les dossiers de comptabilité, finance, trésorerie soient confiés à Madame Jocelyne Roberge Godbout suite à une résolution de l'assemblée générale du 12 octobre 1996. Le compte à la caisse populaire de St-Ubalde numéro 6305, sera maintenant sous la responsabilité de : Jocelyne Roberge Godbout, Jean-Marc Charbonneau et Serge Lachance. Bien que deux (2) signatures soient requises, ces trois personnes seront habilitées à signer les chèques.

Ces noms remplacent donc ceux de Denis Blanchette et Carole Paré.

Merci de votre collaboration,

**Serge Lachance
Président**

